

N° : TRICASTIN-22-011615/D3SE-PP/SEP

**Monsieur le Président
de l'Autorité de Sûreté Nucléaire**

**15 rue Louis Lejeune
CS 70013
92541 MONTROUGE Cedex**

Réf : 1/ Courrier AREVA TRICASTIN-17-009112-D2SE/SUR du 25 octobre 2017
2/ Courrier Orano TRICASTIN-18-003274-D3SE/SUR du 28 février 2018
3/ Lettre DGPR/SRT/MSNR/SM/2018-059 du 15 juin 2018
4/ Courrier Orano TRICASTIN-18-015644-D3SE/SUR-ENV du 27 juillet 2018
5/ Courrier Orano TRICASTIN-22-003519-D3SE-PP/SEP du 2 mars 2022
6/ Décret n°2022-391 du 18 mars 2022 autorisant la société Orano Chimie-Enrichissement à créer une installation nucléaire de base d'entreposage dénommée « Fourniture locale d'entreposage d'uranium de retraitement (FLEUR) » sur le territoire de la commune de Pierrelatte (département de la Drôme)

**Orano
Chimie-Enrichissement
Tricastin**
Site du Tricastin
B.P. 16
26701 Pierrelatte Cedex - France
Tél. : +33 (0)4 75 50 71 95
Fax : +33 (0)4 75 50 42 06
Siret : 817 439 557 00049

Objet : INB FLEUR (Parc P36)
Demande de mise en service

Pierrelatte, le 10 mai 2022

Monsieur le Président,

Par courrier cité en référence 1, nous avons adressé à la MSNR le dossier de demande d'autorisation de création d'une installation nucléaire de base dénommée FLEUR sur le site du Tricastin.

Une mise à jour de ce dossier a été transmise par courrier cité en référence 2.

En réponse aux demandes formulées par la MSNR par lettre citée en référence 3, nous avons transmis une nouvelle mise à jour de ce dossier par courrier cité en référence 4.

Par courrier cité en référence 5, nous vous avons adressé un projet du dossier de mise en service de l'installation.

Suite à la parution du décret d'autorisation de création de l'installation cité en référence 6, nous avons l'honneur de vous demander la mise en service de cette installation. Le dossier correspondant, transmis à l'appui de cette demande conformément à l'article R593-30 du Code de l'environnement, est présenté en annexe.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agr er, Monsieur le Pr sident, l'expression de mes sentiments respectueux.



Franois LURIN
Directeur Orano Tricastin

Annexe : Descriptif des pièces constitutives du dossier de mise en service de l'INB FLEUR
(dossier transmis par voie électronique)

Copie

ASN/DRC/BCC	E. CHAPALAIN, S. GOEURY, C. GERIN, E. FRYER
ASN/Div. Lyon	E. ZELNIO, S. BONNEVILLE, F. BEDELLIS
DGPR/SRT/MSNR	S. MERCKAERT
IRSN/BELCY	M. DONNADIEU

Diffusion électronique

DHSE	E. LACROIX, S. MORILLON
DJ	L. CHABANNE-POUZYNIN, M. SALERA-CORDIER, A. MITSELOU
D3SE-PP	E. BURGER, JM. CHABRAM, H. BOURRET, P. TUDELA, X. ROBBE, L. VIGET
PROJETS	C. MEI, T. VINCENT
DEX/LOG	J. THEBAUT, F. VILAFRANCA
Collection	

Annexe
Descriptif du dossier de mise en service de l'INB FLEUR

Conformément à l'article R593-30 du Code de l'environnement, le dossier de mise en service (diffusé par voie électronique) est composé des pièces suivantes :

- le Rapport de Sûreté :
 - o Volume A :
 - [TRICASTIN-21-048542] - Chapitre 1 – Introduction
 - [TRICASTIN-21-048543] - Chapitre 2 – Description de la plateforme Orano Tricastin
 - [TRICASTIN-21-048544] - Chapitre 3 – Description des installations environnantes
 - [TRICASTIN-21-048545] - Chapitre 4 – Description de l'installation
 - [TRICASTIN-21-048546] - Chapitre 5 – Description de l'exploitation
 - [TRICASTIN-21-048547] - Chapitre 6 – Description organisationnelle et maîtrise des activités
 - [TRICASTIN-21-048542] - Chapitre 7 – Prise en compte du Retour d'Expérience
 - o Volume B :
 - [TRICASTIN-21-048549] - Chapitre 1 – Démarche de maîtrise des risques
 - [TRICASTIN-21-048550] - Chapitre 2 – Analyse des risques nucléaires et non nucléaires
 - [TRICASTIN-21-048551] - Chapitre 3 – Etudes des situations incidentelles et accidentelles
 - [TRICASTIN-21-048552] - Chapitre 4 – Définition des EIP/AIP et synthèse de la qualité
 - [TRICASTIN-21-048553] - Chapitre 5 – Mesures prises en vue de la mise à l'arrêt définitif et du démantèlement
 - o Volume C :
 - [TRICASTIN-21-048555] – Annexes
- les Règles Générales d'Exploitation :
 - o [TRICASTIN-21-007255] - Chapitre 1 – Présentation de l'installation
 - o [TRICASTIN-21-007257] - Chapitre 2 – Organisation de l'exploitant
 - o [TRICASTIN-21-007258] - Chapitre 3 – Organisation vis-à-vis de la protection des intérêts
 - o [TRICASTIN-21-007259] - Chapitre 4 – Exigences d'exploitation – Domaine de fonctionnement
 - o [TRICASTIN-21-007262] - Chapitre 5 – Exigences générales de sécurité
 - o [TRICASTIN-21-007263] - Chapitre 7 – Exigences générales de radioprotection, de contrôle des rejets et de surveillance de l'environnement
 - o [TRICASTIN-21-007264] - Chapitre 8 – Conduite à tenir en situations dégradées ou incidentelles
 - o [TRICASTIN-21-007265] - Chapitre 9 – Contrôles, essais périodiques et maintenance
 - o [TRICASTIN-21-007266] - Chapitre 10 – Règles relatives à la gestion des déchets
 - o [TRICASTIN-21-007267] - Chapitre 11 – Règles relatives aux transports internes de marchandises dangereuses

- le plan de démantèlement [TRICASTIN-21-007716],
- la note d'actualisation de l'étude d'impact [TRICASTIN-22-004306],
- la mise à jour de l'étude de maîtrise des risques [TRICASTIN-21-048556].

Le Plan d'Urgence Interne (PUI) est une pièce constitutive du dossier de mise en service d'une nouvelle INB. La version V5 du PUI du site Orano Tricastin intégrant l'INB FLEUR a été transmise par courrier TRICASTIN-22-009862 du 27 avril 2022.